

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 115

Révision: 17.04.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit**- Désignation commerciale : Additif pour lave-glace avec l'odeur citron W118****- Numéro d'article : 1000300912019****- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
*Pas d'autres informations importantes disponibles.***- Emploi de la substance / de la préparation *antigel*****- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****- Producteur/fournisseur :**

BEROPUR AG

Feldstrasse 8

CH - 8370 Sirmach

Tel. +41 71 960 07 27

Fax +41 71 960 07 28

E-mail: service@beropur.ch**- Service chargé des renseignements : Département sécurité du produit****- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Toxikologisches Informationszentrum Schweiz

CH-8028 Zürich

Notfallnummer 145

(Tel. + 41(0) 44 251 66 66)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008***Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.**Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.***- 2.2 Éléments d'étiquetage****- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008***Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.***- Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07

- Mention d'avertissement *Attention***- Mentions de danger***H226 Liquide et vapeurs inflammables.**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.***- Conseils de prudence***P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.**P102 Tenir hors de portée des enfants.**P103 Lire l'étiquette avant utilisation.**P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.**P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.*

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 115

Révision: 17.04.2020

Désignation commerciale : Additif pour lave-glace avec l'odeur citron W118

(suite de la page 1)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Reg.nr.: 01-2119457610-43	éthanol	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	50-100%
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3 Reg.nr.: 01-2119456816-28	éthane-1,2-diol	STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H302	≥2,5-<10%

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

- Composition / informations sur les composants

Composants selon le règlement relatif aux détergents (648/2004/CE):

< 5 % agents de surface anioniques,

parfums

Autres ingrédients: les alcools, les glycols, les tensioactifs, et les agents colorants.

Contient également : alcools, glycols, agents de surface et colorants

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- **Indications générales :** Amener les sujets à l'air frais

- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau :**

Généralement, le produit n'est pas irritant pour la peau. Laver avec de l'eau et du savon.

- **après contact avec les yeux :**

Protéger l'oeil intact

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- **après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 115

Révision: 17.04.2020

Désignation commerciale : Additif pour lave-glace avec l'odeur citron W118

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers d'incendie importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

En cas de combustion incomplète, il peut se former du monoxyde de carbone CO.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Inflammation possible sur une grande distance.

- 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Voir point 8.

- Autres indications Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éteindre les flammes nues. Écarter les sources d'ignition. Ne pas fumer.

Éviter les étincelles. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs.

Aérer à fond les locaux concernés. Prendre des mesures de sécurité contre les charges électrostatiques.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les fosses, les sous-sols et/ou des eaux .

Diluer avec beaucoup d'eau.

En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Rincer les résidus avec de l'eau.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

Il existe un danger d'explosion.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation / aspiration dans les magasins et aires de travail.

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

- Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 115

Révision: 17.04.2020

Désignation commerciale : Additif pour lave-glace avec l'odeur citron W118

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
*Conserver à l'écart des rayons solaires directs et d'autres sources de chaleur et d'ignition.
Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec*
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
*Observer les lois et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)
Ne conserver que dans le fût métallique d'origine.*
- **Indications concernant le stockage commun :**
Observer les prescriptions / règles techniques concernant le stockage en commun des liquides inflammables.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** *Tenir les emballages hermétiquement fermés*
- **Classe de stockage :** 3
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration. Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

64-17-5 éthanol

VLEP	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
------	--

107-21-1 éthane-1,2-diol

VLEP	Valeur momentanée: 104 mg/m ³ , 40 ppm Valeur à long terme: 52 mg/m ³ , 20 ppm risque de pénétration percutanée
------	---

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
*Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.*
- **Protection respiratoire :** *Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.*
- **Protection des mains :**
*Gants résistant aux solvants
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*
- **Matériau des gants**
*Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.*

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 115

Révision: 17.04.2020

Désignation commerciale : Additif pour lave-glace avec l'odeur citron W118

(suite de la page 4)

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Cette recommandation se réfère à une utilisation unique et à court terme, pour la protection contre des projections de liquide. Pour d'autres utilisations, veuillez vous adresser à un fabricant de gants.

- **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
- Indications générales.	
- Aspect:	
Forme :	liquide
Couleur :	Bleu
Odeur :	genre alcool citronée
- Seuil olfactif:	Non déterminé.
- valeur du pH à 20 °C:	7,4
- Point de fusion :	< - 60 °C
- Point d'ébullition :	> 78 °C
- Point d'éclair :	23 °C
- Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
- Température d'inflammation :	410 °C
- Température de décomposition :	Non déterminé.
- Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Limites d'explosivité :	
inférieure :	0,7 Vol %
supérieure :	53 Vol %
- Pression de vapeur à 20 °C:	≤ 57 hPa
- Densité à 20 °C:	0,912 g/cm ³
- Densité relative.	Non déterminé.
- Densité de vapeur:	Non déterminé.
- Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
- Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 115

Révision: 17.04.2020

Désignation commerciale : Additif pour lave-glace avec l'odeur citron W118

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: agents d'oxydation
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**:
En cas d'incendie, formation de monoxyde de carbone CO et de gaz carbonique CO2.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation** :
- **de la peau** : Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux** :
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité subaiguë à chronique** :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:**

64-17-5 éthanol

Oral	NOAEL	1.760 mg/kg (rat) (OECD 408, 90 d, target organ: liver)
------	-------	---

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique** :

64-17-5 éthanol

LC 50 / 48 h	8.140 mg/l (Leuciscus idus)
EC 50 / 48 h	>10.000 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 72 h	275 mg/l (Chlorella vulgaris) (OECD 201)

107-21-1 éthane-1,2-diol

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 115

Révision: 17.04.2020

Désignation commerciale : Additif pour lave-glace avec l'odeur citron W118

(suite page 6)

LC 50 / 96 h	18.000 mg/l (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) 72.860 mg/l (<i>Pimephales promelas</i>)
EC 50 / 48 h	>100 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) >10.000 mg/l (Algues)
EC 50 / 96 h	6.500-13.000 mg/l (<i>Selenastrum capricornutum</i>)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

L'éthanol et le diol sont facilement biodégradables.

Éthanol, éthandiol: facilement biodégradable.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation par l'éthanol et éthane.

Pas de bioaccumulation.

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques :

- Altération de la respiration de boue activée communale EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :

64-17-5 éthanol

EC 50 (statique)	>100 mg/l (<i>Chlorella pyrenoidosa</i>) (OECD 201)
------------------	---

107-21-1 éthane-1,2-diol

EC 20 / 0,5 h	>1.995 mg/l (Belebtschlamm (Methode OECD 209))
---------------	--

- Autres indications écologiques :

- Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT**: n'est pas applicable

- **vPvB**: n'est pas applicable

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

- Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

- Code déchet :

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.

- **Emballages non nettoyés** : Elimination conformément aux prescriptions légales

- Recommandation :

Attention : les résidus se trouvant dans les récipients peuvent constituer un risque d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder des récipients non nettoyés.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 115

Révision: 17.04.2020

Désignation commerciale : Additif pour lave-glace avec l'odeur citron W118

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> - 14.1 Numéro ONU - ADR, IMDG, IATA 	<p style="margin: 0;">UN1987</p>
<ul style="list-style-type: none"> - 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR - IMDG - IATA 	<p style="margin: 0;">1987 ALCOOLS, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE))</p> <p style="margin: 0;">ALCOHOLS, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL))</p> <p style="margin: 0;">ALCOHOLS, N.O.S. (ETHANOL)</p>
<ul style="list-style-type: none"> - 14.3 Classe(s) de danger pour le transport - ADR - Classe - Étiquette 	<p style="margin: 0;">3 (F1) Liquides inflammables.</p> <p style="margin: 0;">3</p>
<ul style="list-style-type: none"> - IMDG, IATA - Class - Label 	<p style="margin: 0;">3 Liquides inflammables.</p> <p style="margin: 0;">3</p>
<ul style="list-style-type: none"> - 14.4 Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA 	<p style="margin: 0;">III</p>
<ul style="list-style-type: none"> - 14.5 Dangers pour l'environnement: - Polluant marin : 	<p style="margin: 0;">Non applicable.</p> <p style="margin: 0;">Non</p>
<ul style="list-style-type: none"> - 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur - Indice Kemler : - No EMS : - Stowage Category 	<p style="margin: 0;">Attention: Liquides inflammables.</p> <p style="margin: 0;">30</p> <p style="margin: 0;">F-E,S-D</p> <p style="margin: 0;">A</p>
<ul style="list-style-type: none"> - 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	<p style="margin: 0;">Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Indications complémentaires de transport : 	
<ul style="list-style-type: none"> - ADR - Quantités limitées (LQ) - Quantités exceptées (EQ) 	<p style="margin: 0;">5L</p> <p style="margin: 0;">Code: E1</p> <p style="margin: 0;">Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml</p> <p style="margin: 0;">Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml</p>
<ul style="list-style-type: none"> - IMDG - Limited quantities (LQ) - Excepted quantities (EQ) 	<p style="margin: 0;">5L</p> <p style="margin: 0;">Código E4</p> <p style="margin: 0;">Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml</p> <p style="margin: 0;">Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml</p>
<ul style="list-style-type: none"> - "Règlement type" de l'ONU: 	<p style="margin: 0;">UN 1987 ALCOOLS, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)), 3, III</p>

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 115

Révision: 17.04.2020

Désignation commerciale : Additif pour lave-glace avec l'odeur citron W118

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR, IMDG, IATA	UN1987
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR	1987 ALCOOLS, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE))
- IMDG	ALCOHOLS, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL))
- IATA	ALCOHOLS, N.O.S. (ETHANOL)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

(suite page 10)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 115

Révision: 17.04.2020

Désignation commerciale : Additif pour lave-glace avec l'odeur citron W118

(suite de la page 9)

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II*Aucun des composants n'est compris.***- Prescriptions nationales :****- Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes**- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

*H225 Liquide et vapeurs très inflammables.**H302 Nocif en cas d'ingestion.**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.***- Remarques pour formation.**

Die Arbeitnehmer sind regelmäßig basierend auf den Angaben im Sicherheitsdatenblatt und den örtlichen Gegebenheiten des Arbeitsplatzes über die sichere Handhabung der Produkte zu schulen. Nationale Regelungen zur Schulung von Arbeitnehmern im Umgang mit Gefahrstoffen sind zu beachten.

- Service établissant la fiche technique : Voir point 1: Service chargé des renseignements.**- Acronymes et abréviations:***LEV: Local Exhaust Ventilation**NOAEL: No Observed Adverse Effect Level**RPE: Respiratory Protective Equipment**RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals**CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)**ISO: International Organisation for Standardisation**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2**Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2*